

**ASSEMBLEE DE CORSE**

**DELIBERATION N° 2000/178 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RELATIVE A LA DEVIATION DE L'ILE-ROUSSE SUR LE TERRITOIRE  
DES COMMUNES D'ILE-ROUSSE ET DE MONTICELLO  
SUR LA ROUTE NATIONALE 197**

**SEANCE DU 21 DECEMBRE 2000**

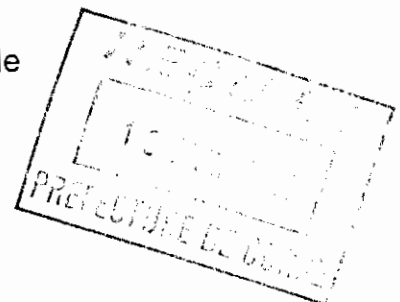
L'An deux mille, et le vingt et un décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALFONSI Nicolas, BONACCORSI Jean-Claude, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CASTA Pierre-Jean, CHIARELLI Joseph, CICCADA Vincent, CROCE Laurent, FILIPPI César, GERONIMI Jean-Valère, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LANFRANCHI Mireille, LANTIERI Jean-Baptiste, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOSCONI François, MOTRONI Jean, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PATRIARCHE Paul, PIETRI Don Pierre, QUASTANA Paul, RENUCCI Simon, de ROCCA SERRA Camille, ROMITI Gérard, ROSSI José, SANTINI Ange, SIMEONI Marcel, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VINCIGUERRA Marie-Jean

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ANTONA Joseph à M. BONACCORSI Jean-Claude  
M. COLONNA Jean-Charles à M. de ROCCA SERRA Camille  
M. PIERI Pierre-Timothée à M. JALPI Jean  
M. RUAULT Paul à Mme GRISONI Marie-Thérèse  
M. TIBERI François à M. LUCIANI Toussaint  
M. TOMA Jean-Toussaint à M. PATRIARCHE Paul  
M. ZUCCARELLI Emile à M. ALFONSI Nicolas



**ETAIENT ABSENTS : MM.**

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GIACOBBI Paul

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

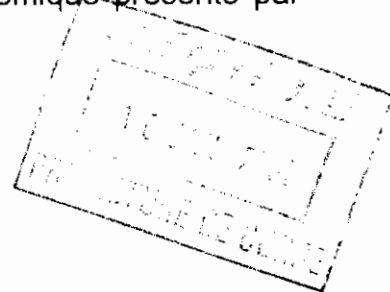
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 2000/19 AC de l'Assemblée de Corse en date du 3 mars 2000 portant adoption du budget primitif 2000 et la délibération de programme y afférent,
- VU** la délibération n° 2000/83 AC de l'Assemblée de Corse du 29 juin 2000 portant approbation de la décision budgétaire modificative n°1 pour l'exercice 2000,
- VU** la délibération n° 2000/144 AC de l'Assemblée de Corse du 26 octobre 2000 portant approbation du budget supplémentaire 2000 de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Economique présenté par Mme Joselyne FAZI-MATTEI,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le principe et les caractéristiques principales du projet de déviation de l'Ile-Rousse situé sur le territoire des communes de l'Ile-Rousse et de Monticello (RN 197) tels que décrits dans le rapport joint en annexe.

Le coût de cette opération est estimé à 130 MF HT (valeur octobre 2000) et pourrait être financé respectivement à hauteur de 50 % par l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse.



**ARTICLE 2 :**

**AUTORISE** Monsieur le Président du Conseil Exécutif à engager les procédures réglementaires en vue de la réalisation du projet, de la procédure d'enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire et des expropriations.

**ARTICLE 3 :**

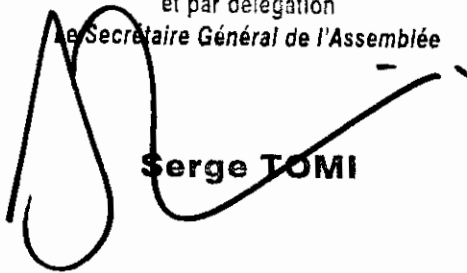
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 21 décembre 2000

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation

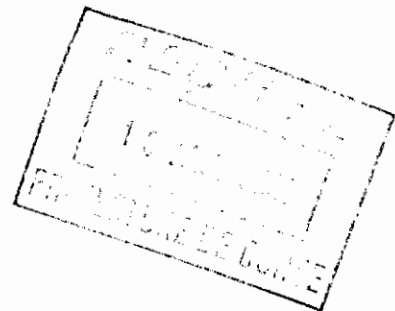
Le Secrétaire Général de l'Assemblée



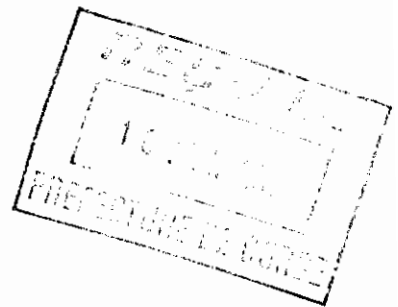
**Serge TOMI**



**José ROSSI**



# ANNEXE



## RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

Opération : Déviation de l'Ile-Rousse sur la Route Nationale 197.

### INTRODUCTION

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de déviation de l'Ile-Rousse sur le territoire des communes de l'Ile-Rousse et de Monticello ainsi que les principales caractéristiques en vue du lancement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire, et de la réalisation des acquisitions foncières nécessaires à ce projet.

### LOCALISATION DE L'OPERATION

#### A) GENERALITES

L'objectif de la déviation est d'améliorer la desserte Bastia/Calvi en recherchant de meilleures caractéristiques géométriques afin d'augmenter le niveau de confort et de sécurité offert aux usagers.

Cet aménagement permettra également d'améliorer la desserte des communes de Monticello et de Santa Reparata di Balagna à partir de la RN 197 et surtout de décongestionner le centre ville de l'Ile-Rousse, notamment en période estivale.

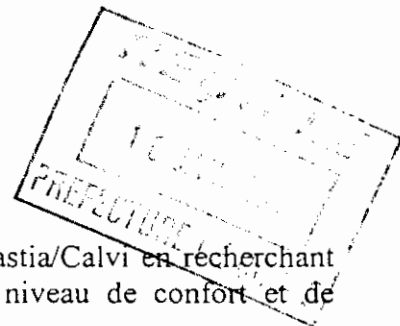
#### B) RAPPEL DES ETUDES ET DES DECISIONS ANTERIEURES

L'opération «Déviation de l'Ile-Rousse» a fait l'objet de plusieurs études de tracés dont la plus récente date de 1990.

Les études spécifiques suivantes ont été menées dans le cadre du projet.

- Etude géologique du B.R.G.M. : Juin 1989,
- Etude de trafic et étude minéralogique de la C.D.E.S. : Août 1992.

Les études précédentes ont abouti à la définition d'un emplacement réservé dans le P.O.S. des communes de l'Ile-Rousse et de Monticello.



### C) LE SITE

Le présent tracé de la déviation s'inscrit dans une zone de piémont.

La déviation quitte la route nationale à l'est avant le passage de la voie ferrée, traverse la vallée du ruisseau de Padule puis remonte vers la Bocca Fogata à l'ouest pour rejoindre la route nationale à la sortie de la ville.

### D) LES CARACTERISTIQUES GEOMETRIQUES DE LA R N 197

La RN 197 actuelle traverse les agglomérations de Monticello et de l'Ile-Rousse entre les PR 21 + 700 et 25 + 250 et franchit la voie ferrée au PR 24 + 970 par un passage à niveau.

Il existe trois intersections en ville avec les RD 13, 63 et 513.

### E) TRAFIC

En 1999, le Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA) était de 6 000 V/j. En considérant une évolution du trafic de 4 % par an, on aura un TMJA de 7 300 V/j pour une mise en service attendue en l'an 2004.

A proximité de l'agglomération de l'Ile-Rousse, le trafic entre Calvi et l'Ile-Rousse est le double de celui entre l'Ile-Rousse et Bastia.

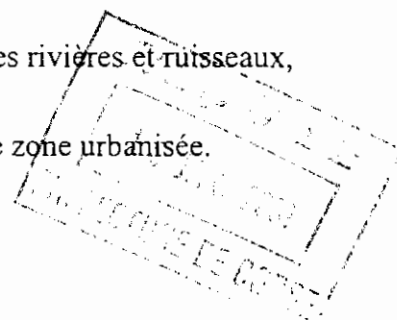
Les trafics estivaux durant les mois de juillet et août sont sensiblement équivalents au double du Trafic Moyen Journalier Annuel sur toute l'année.

## AMENAGEMENTS PROPOSES

Le tracé de la déviation prend naissance sur la route nationale 197, 200 mètres à l'est de l'intersection avec la voie ferrée et prend fin au carrefour de Fogata en face de la route départementale 513.

Le présent projet se développe sur deux communes : l'Ile-Rousse et Monticello et figure en quasi-totalité en emplacement réservé dans le P.O.S. de ces deux communes.

- Le parti d'aménagement proposé est le suivant :
  - réalisation d'ouvrages pour le franchissement des rivières et ruisseaux,
  - rétablissement des voies franchies,
  - réalisation d'équipements antibruits en limite de zone urbanisée.



- Aménagement des points d'échange :

La solution proposée comporte quatre échanges :

- avec la route nationale 197 à l'est de la déviation en direction du centre ville. C'est un carrefour en «T» de type tourne à gauche,
- avec la route départementale 63 en direction de Monticello. C'est un échangeur dénivelé avec un passage supérieur,
- avec la route départementale 13 en direction de Santa Reparata di Balagna. C'est un échangeur dénivelé avec deux passages inférieurs,
- avec la route nationale 197 à l'ouest de la déviation et la route départementale 513 en direction du port de commerce. C'est un carrefour giratoire à niveau.

Caractéristiques géométriques du projet :

DESIGNATION	UNITE	VALEUR
• <i>Longueur d'aménagement</i>	M	3 293
• <i>Vitesse de référence ARP</i>	Km/h	60
• <i>Tracé en plan</i> Rayon minimal	M	500
• <i>Profil en long</i> Rayon minimal en angle entrant	M	2 000
Rayon minimal en angle saillant	M	2 500
Déclivité maximale	%	8,5
• <i>Profil en travers</i> Largeur de chaussée	M	7
Largeur des accotements	M	2

COÛT DES TRAVAUX

Le coût de la déviation de l'Ile-Rousse a été estimé à environ 130 MF.H. T. à répartir, selon les modalités de financement, entre la Collectivité Territoriale de Corse (50%) et l'Etat (50%).

En appliquant les taux de participation définis précédemment, le plan de financement est le suivant :

Objet	Montant Total Général H.T. en francs	Collectivité Territoriale de Corse		Etat	
Études	3 000 000	50 %	1 500 000	50 %	1 500 000
Acquisitions foncières	25 000 000	50 %	12 500 000	50 %	12 500 000
Travaux	102 000 000	50 %	51 000 000	50 %	51 000 000
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>130 000 000</b>		<b>65 000 000</b>		<b>65 000 000</b>

### BILAN DES CONCERTATIONS

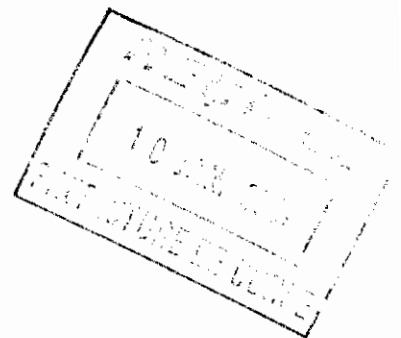
Les procédures de concertation se sont déroulées en septembre 1999 à la Mairie de l'Ile-Rousse, conformément aux dispositions des articles L 300-2 et R 300-1 à R 300-3 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal de l'Ile-Rousse a approuvé le bilan de la concertation le 18 janvier 2000.

Le Conseil Municipal de Monticello a approuvé le bilan de la concertation le 11 septembre 2000.



# PLAN DE SITUATION





# PLAN DE TRAVAUX

10 JAN 1991  
BIBLIOTHÈQUE

DESIGNATION	U.	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	TOTAL
ETUDES	F	1	3 000 000,00	3 000 000,00
ACQUISITIONS FONCIERES	F	1	25 000 000,00	25 000 000,00
<b>TRAVAUX</b>				
Dégagement des emprises	F	1	3 000 000,00	3 000 000,00
Déblais	M3	190 000	80,00	15 200 000,00
Remblais	M3	120 000	95,00	11 400 000,00
Assainissements	Ml	6 500	600,00	3 900 000,00
Chaussées	Ml	3 300	3 500,00	11 550 000,00
Equipement d'exploitation et sécu	F	1	3 500 000,00	3 500 000,00
Murs anti bruits	U	20	70 000,00	1 400 000,00
Echangeurs	U	2	12 500 000,00	25 000 000,00
Carrefours plans giratoires	U	1	6 000 000,00	6 000 000,00
Autres carrefours plans	U	1	4 000 000,00	4 000 000,00
Rétablissements hydrauliques	Ml	100	40 000,00	4 000 000,00
Franchissements SNCF	U	1	2 000 000,00	2 000 000,00
Autres rétablissements	F	1	5 000 000,00	5 000 000,00
Murs de soutènement	U	1	1 000 000,00	1 000 000,00
Frais de surveillance des travaux	F	1	5 000 000,00	5 000 000,00
<b>TOTAL TRAVAUX</b>				<b>101 950 000,00</b>
<b>TOTAL H.T.</b>				<b>129 950 000,00</b>
<b>Arrondi à</b>				<b>130 000 000,00</b>

